

Conseil Municipal du 16 juin 2014

Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, PEREIRA OLIVEIRA, ARTUS, GONCALVES, et Mrs AYRAL, CHAMPOUX, LAUDOUZE, LARGERON, PAPARIC,.

Etaient représentés : Mr PASCAL donne pouvoir à Mme AUZILLON, Mme PEREIRA donne pouvoir à Mme BARRIER et Mr FOURNIER donne pouvoir à Mr LARGERON

Etaient absents : Mme VERGNOL et Mrs FOURNIER, PAPPALARDO.

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux : voiries et cimetière
- Cantine : maîtrise d'œuvre
- Convention d'assistance retraite CNRACL
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Travaux de restauration des cours d'eau de la Région
- Achat de matériel
- Tableau d'avancement
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2014.

Travaux : voiries et cimetière

La commission d'appel d'offre du 5 juin a retenu l'entreprise COLAS pour réaliser la remise en état du chemin N°27 mitoyen avec MARSAT et une partie de la voirie Impasse de l'Eau Vive. Dès le 25 juin débiteront :

- Le drainage du cimetière
- Les travaux d'eaux pluviales à St Genès (Chemin de la Pisciculture, Rue des Moulins Blancs et Chemin des Verguières)

Cantine : maîtrise d'œuvre

Le conseil émet un avis favorable pour retenir le cabinet F Descoeur pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la cantine avec une offre de prix à 44 210,40 € HT.

Convention d'assistance retraite CNRACL

Le centre de gestion demande une participation financière aux communes pour l'instruction des dossiers lors des départs en retraite. Le barème est calculé en fonction du nombre d'employés. Le conseil donne son accord pour une cotisation de 100 € / an.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Notre commune est concernée par deux révisions de circuits :

- Les côteaux du plateau de Lachaud qui part de Châteaugay : sera maintenu
- Le circuit « d'Argnat » dont le départ se fait sur la commune de Volvic. La signalétique sera supprimée par le Conseil Général mais nous pouvons décider de la maintenir. Nous décidons de prendre contact avec la commune de Volvic pour connaître leur position.

Mme ARTUS ne souhaite se prononcer sur le sujet, les autres membres émettent un avis favorable.

Travaux de restauration des cours d'eau de la région de Riom

Une des missions du SIARR est d'entretenir les ruisseaux et les cours d'eau. L'enquête publique qui a eu lieu du 12/5 au 12/6/14 a pu ainsi démontrer l'intérêt général de plusieurs projets dont pour MALAUZAT, la restauration du marais du Grand Pâtural (action menée par Riom Co) :

Le conseil approuve, avec quelques remarques :

- J.L.Laudouze : cette enquête est trop limitative au nombre de ruisseaux existants sur la commune.
- B.Champoux : se renseigne auprès du SIARR en tant que vice-président

Achat de matériel : virement de crédit

Le conseil approuve la modification budgétaire, pour l'achat du matériel pour la cuisine de l'appartement de l'école (hotte et plaque de cuisson).

Tableau d'avancement

Approbation de la création de 2 postes :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2 classe
- 1 poste d'agent territorial spécialisé principal 2 classe (ATSEM)

Questions diverses

- Riom Co demande deux référents pour la lutte contre l'ambrosie : Gilles Largeron et Jean Louis Landouze se portent volontaires.
- Danielle Auzillon présente aux membres du conseil son travail sur les rythmes scolaires, avec les différentes activités qui seront proposées aux enfants dès la rentrée prochaine.
- Les membres du conseil ne souhaitent pas se prononcer sur la motion proposée par le Conseil Général contre la réforme territoriale car lors de leur campagne municipale ils avaient stipulés qu'ils ne feraient pas de politique.

- Madame GOMICHOH interroge Mr le Maire sur la vente d'un terrain à St Genest : « ce terrain sera-t-il préempté comme celui de la rue du Tureau ? » Mr le Maire répond que pour le moment aucun document notarial n'a été reçu.
- Madame SAUNIER demande « pourquoi le Chemin des Chères est toujours bouchés ? ». Réponse de Mr le Maire : une rencontre avec la DDT est prévue pour étudier cette problématique.

Fin de séance à 21 heures 30.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL